



QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LA CAMPAGNE DE VACCINATION INFLUENZA

PAR LE CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE –
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE – DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE L'ESTRIE

SEPTEMBRE 2022

Production – Rédaction - Révision

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke

Direction de santé publique de l'Estrie

Tables des matières

GESTION DE LA VACCINATION	3
1. DOIT-ON REMETTRE UNE PREUVE VACCINALE AU PATIENT VACCINÉ ?	3
2. QUI SONT LES PERSONNES QUI DOIVENT RECEVOIR PNEUMO-P ET PNEUMO-C ?	3
3. POUR LES PERSONNES HÉBERGÉES EN CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE (CHSLD) AINSI QU' EN RESSOURCE INTERMÉDIAIRE (RI), EST-IL NÉCESSAIRE D'AVOIR UN CONSENTEMENT ÉCRIT ?	3
4. QUELLE EST LA DURÉE DE STABILITÉ DU VACCIN APRÈS SA PRÉPARATION EN SERINGUE ?	3
VACCIN INFLUENZA	4
5. QUELS SONT LES TYPES DE VACCINS INFLUENZA DISPONIBLES CETTE ANNÉE ?	4
6. QUELLES SONT LES SOUCHES VIRALES PRÉSENTES DANS LE VACCIN INFLUENZA CETTE ANNÉE ?	4
VACCINS PNEUMO P ET PNEUMO C	5
7. QUE FAIRE AVEC LES DOSES RESTANTES DE PNEUMOVAX DE L'AN DERNIER ?	5
8. QUI PEUT RECEVOIR GRATUITEMENT LE PNEUMOVAX-23 (PNEUP) ?	5
MANIFESTATIONS CLINIQUES INHABITUELLES (MCI)	5
9. QU'EST-CE QU'UNE MANIFESTATION CLINIQUE INHABITUELLE (MCI) SURVENANT APRÈS UNE VACCINATION ?	5
10. COMMENT DÉCLARER UNE MCI ?	5
11. QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS À CONSIDÉRER AVEC LES VACCINS INFLUENZA ?	5
ALLERGIE À UN DES COMPOSANTS DES VACCINS	6
12. QUE FAIRE SI LA PERSONNE PRÉSENTE UNE ALLERGIE AU THIMÉROSAL ?	6
13. QU'EST-CE QUE LE THIMÉROSAL ?	6
14. SI LA PERSONNE EST ALLERGIQUE AUX ŒUFS, PEUT-ELLE QUAND MÊME RECEVOIR LE VACCIN INFLUENZA ?	6
BRIS DE CHAÎNE DE FROID	6
15. À QUELLE TEMPÉRATURE DOIT-ÊTRE CONSERVÉE LES VACCINS ?	6
16. LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA TEMPÉRATURE INDIQUE UN BRIS DE CHAÎNE DE FROID. QUELLES SONT LES PROCÉDURES ?	6
17. OÙ TROUVE-T-ON LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉVALUATION DES VACCINS EN CAS DE BRIS DE CHAÎNE DE FROID ?	6
MESURES GPI	7
18. QUELLE FICHE VACCINALE DOIT-ON UTILISER ET À QUOI SERT-ELLE ?	7
19. OÙ SE PROCURER LE FORMULAIRE AH-650 ?	7
20. EST-CE QUE LES GENS PEUVENT PRENDRE UN RENDEZ-VOUS SUR CLIC-SANTÉ ?	7
21. PEUT-ON VACCINER LES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ AVEC LES VACCINS DISPONIBLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS ?	7
22. LES VACCINS SERONT GÉRÉS ET DISTRIBUÉS PAR QUI ?	7
23. EN GMF, COMMENT SE PROCURER LES VACCINS ?	7
24. OÙ SONT LIVRÉS LES VACCINS INFLUENZA ?	7
25. EST-CE QUE LES PHARMACIES COMMUNAUTAIRES COMMANDENT LEURS VACCINS À LA DSPUB ?	8
26. EST-CE QUE LA SAISIE DE VACCINS SE FAIT EN 2 JOURS OU LA JOURNÉE MÊME ?	8
27. QUE SIGNIFIE RVQ ?	8
28. EST-CE QUE LE SI-PMI EST VERSÉ DANS TOUS LES DMÉ ?	8
RÉFÉRENCES ET LECTURES UTILES	8

GESTION DE LA VACCINATION

1. DOIT-ON REMETTRE UNE PREUVE VACCINALE AU PATIENT VACCINÉ ?

Pour les vaccins Influenza ou Pneumovax, la preuve vaccinale n'est remise que si le patient le demande et a avec lui son carnet. À noter qu'il est possible que vous receviez des cartons (carton vert ou brun) qui sont remis avec les vaccins par le fabricant du vaccin.

2. QUI SONT LES PERSONNES QUI DOIVENT RECEVOIR PNEUMO-P ET PNEUMO-C ?

Vous référez au PIQ, à la section "Pneumocoque", vous trouverez le résumé des indications (grille). G=vaccin gratuit, R=vaccin recommandé, A=vaccin autorisé

IMPORTANT :

- Certaines personnes doivent recevoir les vaccins Pneu-C et Pneu-P
- Donner le vaccin Pneu-C en premier, suivi du vaccin Pneu-P, 8 semaines plus tard
- Si le vaccin Pneu-P a été donné en premier, respecter un intervalle de 1 an avant de donner le vaccin Pneu-C

3. POUR LES PERSONNES HÉBERGÉES EN CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE (CHSLD) AINSI QU'EN RESSOURCE INTERMÉDIAIRE (RI), EST-IL NÉCESSAIRE D'AVOIR UN CONSENTEMENT ÉCRIT ?

Le consentement est nécessaire et doit être strictement limité à la durée du séjour en centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou en ressource intermédiaire (RI).

Le consentement annuel pour la vaccination contre la grippe n'est pas requis si les conditions citées au [PIQ](#) sont remplies.

4. QUELLE EST LA DURÉE DE STABILITÉ DU VACCIN APRÈS SA PRÉPARATION EN SERINGUE ?

Sauf exception, il faut éviter de faire les seringues à l'avance, pour les raisons suivantes :

- Stabilité dans les seringues inconnue.
- Risques de contamination ou d'erreurs d'administration.
- Pertes de vaccins.

Lorsque des données de stabilité des vaccins dans les seringues sont disponibles, elles peuvent être considérées. C'est le cas des vaccins contre la COVID-19.

Lors de cliniques de vaccination de masse, il peut y avoir de la préparation de seringues pour aider au roulement de la vaccination, mais sans remplissage à l'avance. Le délai recommandé est de moins de 30 minutes depuis la mise en seringue.

VACCIN INFLUENZA

5. QUELS SONT LES TYPES DE VACCINS INFLUENZA DISPONIBLES CETTE ANNÉE ?

PRODUITS IMMUNISANTS	CLIENTÈLE VISÉE PAR LE PROGRAMME GRATUIT DU MSSS
Flulaval Tetra Fioles multidoses (10 doses)	Personnes âgées de 6 mois et plus <ul style="list-style-type: none"> • Vivant avec une maladie chronique • Contact domiciliaire de personnes à risque élevé • Travailleurs de la santé • Femmes enceintes au 2e ou au 3e trimestre Personnes âgées de 75 ans et plus.
Fluzone Quadrivalent Fioles multidoses (10 doses)	
Fluzone HD Quadrivalent Seringues préremplies	Personnes âgées de 65 ans et plus hébergées en CHSLD ou RI (SAPA)
Pneumovax-23 Seringues unidoses (Boîte de 10)	Personnes âgées de 65 ans et plus Personne de 2 à 65 ans présentant certaines conditions (voir au PIQ)

***Le vaccin **Flumist** Quadrivalent ne sera pas disponible dans le cadre du programme public pour l'année 2022-2023.

6. QUELLES SONT LES SOUCHES VIRALES PRÉSENTES DANS LE VACCIN INFLUENZA CETTE ANNÉE ?

<u>Souches virales présentes dans les vaccins</u>
A/Victoria/2570/2019(H1N1)pdm09
A/Darwin/9/2021(H3N2) nouvelle souche
B/Austria/1359417/2021 (lignée B/Victoria) nouvelle souche
B/Phuket/3073/2013 lignée B/Yamagata

VACCINS PNEUMO P ET PNEUMO C

7. QUE FAIRE AVEC LES DOSES RESTANTES DE PNEUMOVAX DE L'AN DERNIER ?

Il est demandé d'utiliser en priorité le Pneumovax ayant comme date de péremption janvier 2023.

8. QUI PEUT RECEVOIR GRATUITEMENT LE PNEUMOVAX-23 (PNEUP) ?

Le Pneumovax-23 peut être administré gratuitement à 2 catégories de personnes :

- **Les personnes âgées de 65 ans et plus**, peu importe le nombre de doses reçues avant l'âge de 65 ans, en respectant un intervalle de 5 ans depuis la dernière dose.
- **Les personnes âgées de 2 à 64 ans présentant certaines conditions (PIO)**. Une dose supplémentaire 5 ans plus tard pour les personnes ayant une des 4 conditions suivantes : asplénie, immunodépression, insuffisance rénale chronique ou syndrome néphrotique.

MANIFESTATIONS CLINIQUES INHABITUELLES (MCI)

9. QU'EST-CE QU'UNE MANIFESTATION CLINIQUE INHABITUELLE (MCI) SURVENANT APRÈS UNE VACCINATION ?

Les manifestations cliniques inhabituelles (MCI) sont des événements rares qui surviennent parfois après la vaccination. Les MCI peuvent être dus à l'une des composantes du vaccin ou à la technique d'injection ; elles peuvent aussi avoir d'autres causes, lesquelles restent parfois inconnues. Les MCI doivent être déclarées aux autorités de santé publique lorsqu'elles présentent un lien temporel avec un vaccin et qu'elles ne sont attribuables à aucune autre cause.

- Manifestations déjà connues si la sévérité ou la durée sont plus importantes que prévu ;
- Nécessité une consultation médicale ou une hospitalisation;
- Entraîné une incapacité permanente;
- Menacer la vie de la personne vaccinée ;
- Été suivi d'un décès.

Cette vigie vise à assurer en continu la sécurité de la vaccination ainsi que la qualité des vaccins.

10. COMMENT DÉCLARER UNE MCI ?

Pour déclarer une MCI, voir le site Santé Estrie : <https://www.santeestrie.qc.ca/professionnels/ressources-pour-les-professionnels> outils pour les vaccinateurs, gestion des produits immunisants.

11. QUELLES SONT LES PRÉCAUTIONS À CONSIDÉRER AVEC LES VACCINS INFLUENZA ?

- Personnes ayant présenté un syndrome oculorespiratoire (SOR) qui comportait des symptômes respiratoires graves (ex. : difficulté à respirer, respiration sifflante, oppression thoracique) lors de leur dernière vaccination contre la grippe. Ces personnes doivent être vaccinées après évaluation des risques et des bénéfices de la vaccination pour elles.
- Personnes ayant été atteintes d'un syndrome de Guillain-barré (SGB) dans les 6 semaines suivant une vaccination contre la grippe. Il serait prudent d'éviter de redonner le vaccin à ces personnes.

ALLERGIE À UN DES COMPOSANTS DES VACCINS

12. QUE FAIRE SI LA PERSONNE PRÉSENTE UNE ALLERGIE AU THIMÉROSAL ?

Il ne faut pas administrer un vaccin contenant du thimérosal chez une personne ayant fait une anaphylaxie suivant l'administration d'une dose antérieure du même vaccin ou d'un autre produit ayant un composant identique. En cas d'anaphylaxie antérieure, vérifier si la déclaration MCI a été faite ; si non fait, le déclarer. Si la réaction allergique est une dermite de contact (il s'agit alors d'une réaction d'hypersensibilité retardée), le vaccin peut être administré. En cas de doute, communiquer avec la DSPub.

13. QU'EST-CE QUE LE THIMÉROSAL ?

C'est un agent de conservation retrouvé dans les fioles multidoses des vaccins influenza. C'est un dérivé du mercure qui n'est pas dangereux.

14. SI LA PERSONNE EST ALLERGIQUE AUX ŒUFS, PEUT-ELLE QUAND MÊME RECEVOIR LE VACCIN INFLUENZA ?

L'allergie aux œufs n'est plus une contre-indication à la vaccination.

BRIS DE CHAÎNE DE FROID

15. À QUELLE TEMPÉRATURE DOIT-ÊTRE CONSERVÉE LES VACCINS ?

La conservation des produits doit se faire entre 2 et 8 °C ; il est nécessaire de faire la lecture de la température 2 fois/jour et de consigner les données dans le relevé des températures.

16. LE DISPOSITIF DE SURVEILLANCE DE LA TEMPÉRATURE INDIQUE UN BRIS DE CHAÎNE DE FROID. QUELLES SONT LES PROCÉDURES ?

Lorsque vous constatez un BCF des vaccins ou que vous avez un doute concernant la température de conservation des vaccins,

- Mettre les vaccins en quarantaine au réfrigérateur maintenu entre 2 et 8 degrés Celcius jusqu'à la décision de la santé publique et bien identifier les vaccins afin qu'ils ne soient pas administrés en attendant la décision de la santé publique.
- Compléter le formulaire de demande d'évaluation de produits immunisants en cas de bris de la chaîne de froid disponible sur le site https://www.santeestrie.qc.ca/professionnels/ressources-pour-les-professionnels/ouils-pour-les-vaccinateurs_gestion-des-produits-immunisants.
- Transmettre le formulaire à la Direction de santé publique de l'Estrie
 - Soit par courriel à l'adresse immunisation.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca
 - Soit par fax au 819-564-5435

À noter, il n'y aura pas de traitement des déclarations de BCF par la Direction de santé publique de l'Estrie en dehors des heures ouvrables. Dans le doute pendant ces périodes, se référer à la première étape.

Entre 8h30 et 16h30 tous les jours, vous pouvez nous rejoindre au **819-829-3400 poste 42260**

17. OÙ TROUVE-T-ON LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉVALUATION DES VACCINS EN CAS DE BRIS DE CHAÎNE DE FROID ?

Le formulaire est disponible sur le site web Santé Estrie:

https://www.santeestrie.qc.ca/professionnels/ressources-pour-les-professionnels/ouils-pour-les-vaccinateurs_gestion-des-produits-immunisants

MESURES GPI

18. QUELLE FICHE VACCINALE DOIT-ON UTILISER ET À QUOI SERT-ELLE ?

La fiche vaccinale AH-650 est celle qui est recommandée. L'utilisation dans SAFIR est aussi possible. La fiche vaccinale sert à questionner en pré vaccination (équivalent d'une note au dossier).

19. OÙ SE PROCURER LE FORMULAIRE AH-650 ?

Voici le [lien](#) : [Fiche vaccinale AH-650](#)

Un guide d'aide à la complétion est disponible sur le site web Santé Estrie : <https://www.santeestrie.qc.ca/professionnels/ressources-pour-les-professionnels> *outils pour les vaccinateurs, Influenza-Covid*

20. EST-CE QUE LES GENS PEUVENT PRENDRE UN RENDEZ-VOUS SUR CLIC-SANTÉ ?

Oui ; les rendez-vous peuvent être pris en ligne ou par téléphone.

21. PEUT-ON VACCINER LES TRAVAILLEURS DE LA SANTÉ AVEC LES VACCINS DISPONIBLES DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS ?

La population est priorisée.

Pour le personnel du CIUSSS des consignes sont disponibles sur l'intranet.

La DRHCAJ s'occupe de commander les vaccins pour les employés.

22. LES VACCINS SERONT GÉRÉS ET DISTRIBUÉS PAR QUI ?

Les répondants GPI locaux sont responsables d'effectuer les commandes des différents sites de vaccination de leur RLS respectif.

Vous trouverez le tableau de référence des répondants GPI locaux sur le site web Santé Estrie <https://www.santeestrie.qc.ca/professionnels/ressources-pour-les-professionnels> *outils pour les vaccinateurs, gestion des produits immunisants*. Ce document détaille également l'horaire et les adresses des points de livraison.

Des formulaires de commandes y sont aussi disponibles.

23. EN GMF, COMMENT SE PROCURER LES VACCINS ?

Se référer à la question N°22

24. OÙ SONT LIVRÉS LES VACCINS INFLUENZA ?

Les vaccins Influenza pour POD sont livrés directement à chacun des POD.

Les vaccins pour CHSLD sont livrés aux sites habituels. Se référer à la question N°22.

25. EST-CE QUE LES PHARMACIES COMMUNAUTAIRES COMMANDENT LEURS VACCINS À LA DSPUB ?

Les pharmacies communautaires feront leurs propres commandes directement de leurs fournisseurs. Leurs quantités ne sont pas comptées dans nos tableaux.

Depuis mars 2020, le pharmacien qui exerce dans le secteur privé ou l'infirmière employée par une pharmacie communautaire qui désire se procurer les vaccins offerts gratuitement à la population doit :

- S'informer des produits disponibles auprès des grossistes habituels.
- S'adresser à l'Ordre des pharmaciens du Québec pour toute question relative à la pratique professionnelle et à la qualité des soins, au maintien de la chaîne de froid des vaccins et à la gestion des produits immunisants.
- S'adresser aux grossistes pour toute question en lien avec l'approvisionnement.
- En cas de bris de la chaîne de froid, contacter la DSPublique de sa région, qui lui fournira un soutien dans l'évaluation du bris et rendra la décision sur l'utilisation des vaccins.

26. EST-CE QUE LA SAISIE DE VACCINS SE FAIT EN 2 JOURS OU LA JOURNÉE MÊME ?

Le délai de saisie des vaccins contre l'influenza est **de 2 jours** ouvrables suivant l'administration du vaccin. Chaque direction peut décider si elle doit être faite en moins de 2 jours.

Toutes les installations ont maintenant accès au registre de vaccination provincial (SI-PMI).

- Pour toute question en lien avec les règles de saisie influenza et les offres de formations aller sur le site web Santé Estrie <https://www.santeestrie.qc.ca/professionnels/ressources-pour-les-professionnels> outils pour les vaccinateurs, registre de vaccination

→ Il est important d'effectuer la saisie de l'information dans le SI-PMI en tenant compte de la raison d'administration (se référer à l'aide-mémoire disponible sur le site web).

→ Si un vaccin Pneumovax est administré en même temps que le vaccin influenza, l'inscrire au même moment directement dans SI-PMI.

27. QUE SIGNIFIE RVQ ?

Registre de vaccination du Québec = SI-PMI

28. EST-CE QUE LE SI-PMI EST VERSÉ DANS TOUS LES DMÉ ?

Tous les DMÉ où il est écrit "Complété" sont bien versés au SI-PMI, tel qu'indiqué dans le tableau ci-bas :

Liste des solutions de dossiers médicaux électroniques (DME) certifiés		
Solutions	Fournisseurs	Déploiement
Toubib	Logipro	Complété
Medesync	TELUS	Complété
Kinlogix	TELUS	Complété
Suite MobileMed	Softinfo	Complété
Ofys	Info Data	Complété
Myle	Medfar	Complété
Omnimed	Omnimed	À venir

RÉFÉRENCES ET LECTURES UTILES

PIQ : www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/

MSSS: www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/

Santé Estrie : www.santeestrie.qc.ca/professionnels/ressources-pour-les-professionnels outils pour les vaccinateurs



**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke**

Québec 